METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-200039865-20250415-Decis210-2025-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

DECISION 210 / 2025

PORTANT ACQUISITION ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DES VOIRIES PRIVEES DU LOTISSEMENT « CHEVRE HAIE » A POUILLY, SUR LA SARL CHEVRE HAIE

Nous soussigné, Pierre FACHOT, Conseiller Délégué en charge de la Gestion Foncière de METZ METROPOLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU la délibération en date du 10 mai 2021 par laquelle le Conseil Métropolitain a décidé d'étendre les délégations confiées à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 3 juin 2024 par lequel Monsieur Pierre FACHOT, Conseiller Délégué « Gestion Foncière », a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « décider de l'intégration des voiries privées et équipements communs privés dans le domaine public de Metz Métropole »,

VU la délibération de Metz Métropole en date du 18 décembre 2017 relative au transfert, au 1er janvier 2018, de la compétence voirie et espaces publics des communes à la Métropole,

CONSIDERANT la demande formulée par la SARL CHEVRE HAIE représentée par Monsieur Julien RIZZON, de céder à l'euro symbolique, les parcelles correspondant aux voiries et à des bassins de rétention d'eau du lotissement « CHEVRE HAIE » à POUILLY,

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par les services techniques de Metz Métropole quant à cette demande d'intégration dans le domaine public métropolitain,

DECIDONS :

- D'acquérir auprès de la SARL CHEVRE HAIE, représentée par Monsieur Julien RIZZON, dont le siège est situé 1 route de Briey 57160 Chatel-Saint-Germain, à l'euro symbolique, les biens suivants sis Pouilly, correspondant à des emprises de voirie ou accessoires de voirie publique ou des bassins de rétention d'eau :

Nature	Commune	Section	Numéro	Surface
Voirie	Pouilly	2	183	00 ha 00 a 26 ca
Voirie	Pouilly	2	200	00 ha 00 a 49 ca
Bassins	Pouilly	2	270	00 ha 63 a 03 ca
Voirie	Pouilly	2	272	00 ha 09 a 37 ca
Voirie	Pouilly	3	162	00 ha 55 a 69 ca
Voirie	Pouilly	3	187	00 ha 00 a 54 ca
Voirie	Pouilly	3	203	00 ha 01 a 08 ca
Voirie	Pouilly	3	269	00 ha 17 a 04 ca
Voirie	Pouilly	3	310	00 ha 03 a 08 ca
Voirie	Pouilly	3	312	00 ha 43 a 53 ca
Bassin	Pouilly	3	317	00 ha 16 a 00 ca
Voirie	Pouilly	3	320	00 ha 24 a 23 ca

Total surface : 02 ha 34 a 34 ca

METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

- D'intégrer les parcelles précitées dans le domaine public métropolitain.
- De signer l'acte notarié d'acquisition.
- De laisser à la charge du vendeur les frais de notaire résultant de cet acte.

Fait à Metz, le 15 AVR. 2025

Pour le Président et par délégation
Le Conseiller Délégué

Pierre FACHOT
Maire de Jussy

PLAN DE SITUATION

Lotissement Chèvre Haie à Pouilly

Parcelles de voiries privées à acquérir et intégrer sur la SARL CHEVRE HAIE